

Crise des déchets : interruption de la collecte le vendredi 8 janvier

Face à la crise des déchets qui perdure et s'aggrave, la communauté de communes du centre Corse (4C) a mobilisé tous les moyens à sa disposition pour ne pas interrompre le service public de la collecte dont elle a la charge. Ces moyens atteignent désormais leurs extrêmes limites.

En conséquence, la 4C ne sera plus en mesure d'assurer la collecte des ordures ménagères **à compter du vendredi 8 janvier** tant qu'une situation normale d'accès aux centres de stockage disponibles en Corse ne sera pas rétablie.

Dans ces conditions, La 4C recommande plus que jamais à la population d'appliquer les consignes suivantes :

-Diminuer le plus possible la quantité d'ordures ménagères résiduelles en effectuant le tri sélectif (dont le service de collecte n'est pas interrompu) pour les emballages, le papier, le verre, les cartons, les piles, le textile. 120 bornes de tri sélectif sont à votre disposition sur le territoire (géolocalisation sur le site de la 4C : www.centre-corse.com/dechets-menagers/tri-selectif/)

-Se rendre à la déchetterie (accès gratuit) pour les particuliers pour y déposer les matériaux recyclables (cartons, fer, bois, appareils électriques et électroniques...).

-Continuer à faire appel au service gratuit de collecte des encombrants de la 4C en prenant rendez-vous au 04.95.47.04.04

-Veiller à ce que les déchets résiduels soient enfermés dans des sacs résistants, étanches et bien fermés.

-Utiliser les composteurs individuels pour ceux qui en disposent.